



Dimanche 14 mai 2017

Alors que vient de se dérouler au palais de l'Élysée la passation de pouvoir entre le Président de la République sortant et le nouveau, élu depuis une semaine, quel bilan peut-on dresser d'un quinquennat dont l'éducation et la jeunesse étaient sa priorité ? Celui des enseignants n'est probablement pas le même que celui des cadres de l'éducation nationale, ni celui des élèves et des parents.

En route pour la refondation

C'est à Orléans, en février 2012, dans un de ses meetings les plus importants de la campagne que le candidat Hollande présente son projet pour l'éducation. "C'est un nouveau contrat entre l'école et la Nation, un pacte éducatif..., une réforme globale". Il affiche ses choix pour l'École qui vont le poursuivre tout au long de son quinquennat. "J'ai décidé de faire de l'école maternelle et de l'enseignement primaire une priorité de mon action... L'échec scolaire n'est pas une fatalité ! Non, la réussite des uns ne se nourrit pas forcément de l'échec des autres ! On veut trop souvent nous faire croire que pour que les uns réussissent les autres devraient échouer ! Les raisons de l'ampleur de l'échec scolaire en France sont ailleurs, dans cette "machine à trier" qu'est devenue notre École".

Le candidat annonce aussi la création de 60 000 postes, le retour de la formation des enseignants et encourage le travail en équipe afin de faire évoluer les pratiques pédagogiques. Le pilote de la réforme sera Vincent Peillon. Et il lui donne un nom, « refondation » car il est porteur de nombreuses espérances.

Le fiasco de la réforme des rythmes

La réforme des rythmes semblait la plus facile à mettre en place. Et pourtant c'était ignorer l'état d'esprit des enseignants qui, avaient condamné la semaine de 4 jours instituée par Xavier Darcos, moins pour la réduction d'une journée mais plus pour l'instauration de l'aide personnalisée et la suppression des RASED. Pour de nombreux collègues, le retour à 5 jours a été perçu comme la perte d'un semblant d'acquis social.

Le rétablissement de la cinquième matinée de classe va briser le crédit de confiance relatif dont pouvait encore bénéficier le gouvernement. Mise en place sans véritable concertation ni compensation financière, l'introduction du périscolaire piloté par les mairies a rencontré désappointement et résistance de la part des enseignants. Dans de nombreuses communes, ils seront chassés de leur classe dès la fin du temps scolaire et écartés progressivement des études surveillées municipales que certains d'entre-eux assuraient auparavant.

Cette réforme conduite à la hussarde a constitué le premier boulet éducatif du président Hollande et de son ministre Peillon. Et cerise sur le gâteau, les aménagements de l'éphémère ministre Hamon autoriseront la possibilité de regrouper les TAP (temps d'activités périscolaires) le vendredi après-midi !

Enfin, la réforme des rythmes introduira un pouvoir plus grand des collectivités territoriales sur le fonctionnement des écoles et c'est certainement le point le plus politique de la réforme.

Des nouveaux programmes plutôt appréciés

A la rentrée 2015 de nouveaux programmes de maternelle sont entrés en application et ont été plutôt bien accueillis. A la rentrée 2016 c'est au tour des programmes de l'école élémentaire. L'ensemble remplace ceux de 2008.

Seule faute de goût de la ministre, la version papier n'a jamais été adressée aux principaux utilisateurs.

Priorité à l'éducation prioritaire

Cette réforme prend en compte la nécessité du travail en équipe ainsi que la formation des enseignants de l'éducation prioritaire sur le temps scolaire. Les enseignants des réseaux sont aussi mieux rémunérés. Le ministère hiérarchise l'éducation prioritaire en REP et REP+

L'instauration du dispositif « plus de maîtres que de classes » constitue également une avancée significative pour les équipes de l'éducation prioritaire. A la fin du quinquennat, on peut considérer que sa montée en charge n'est pas terminée.

L'aide aux élèves en difficulté à la peine

Si l'on peut se féliciter de l'aboutissement du statut de psychologues de l'Education nationale et de l'unification du corps des personnels du 1^{er} et du 2^d degré, la relance des RASED, facteur incontournable de l'aide aux élèves en difficulté, est restée stationnaire et n'a pas répondu aux besoins. En effet, les ministres successifs n'ont pas su créer les postes nécessaires ou du moins compenser les suppressions du quinquennat précédent, ni anticiper les besoins en formation des personnels nécessaires au renouvellement des effectifs.

Quant à la réforme du diplôme du CAPASH remplacé par le CAPPEI, elle risque de marquer la fin des spécialités. En effet, avec l'ambition de répondre aux objectifs d'une école inclusive, le ministère a choisi de refondre dans une certification unique, la formation professionnelle des enseignants. Si le nouveau diplôme offre de nouvelles perspectives pour les enseignants du second degré, elle constitue une réelle régression pour ceux du premier par la perte de 100 heures de formation sur 400 et par la disparition d'un pré-stage de 3 semaines.

Net rejet de la réforme du collège

En offrant davantage d'autonomie aux établissements, en imposant des travaux interdisciplinaires et de l'accompagnement personnalisé et en supprimant les filières dites « élitistes », l'application de cette réforme s'accompagne de nouveaux programmes pour toutes les disciplines et tous les niveaux du collège en une seule fois. Cette réforme est largement contestée par les enseignants du second degré et elle laissera des traces dans les relations avec la ministre. Encore une fois, le temps politique n'est pas celui de l'institution scolaire.

Un effort pour le recrutement des enseignants

Pendant tout le quinquennat un effort important de recrutement d'enseignants est entrepris. Il arrive à inverser la tendance et à attirer un nombre très supérieur de candidats sur les concours de l'enseignement. Finalement les 60 000 postes promis sont pratiquement ouverts même si la moitié a servi à rétablir la formation des enseignants.

Une formation des enseignants globalement indigente

Dès le début du quinquennat, le ministère institue les ESPE en remplacement des IUFM en considérant, un peu trop naïvement que cela constitue la bonne réforme de la formation des enseignants.

Livrés à la mainmise des universités dorénavant autonomes, les budgets des ESPE ne seront pas à la hauteur des besoins, les formations initiales réduites et livrées à un dispositif en alternance trop souvent limité à un compagnonnage tel qu'il avait été initié par Xavier Darcos en 2008. Au bout du compte, le master MEEF a été dévalorisé, les professeurs stagiaires préférant ou étant conduits à privilégier la préparation de la classe au détriment d'une réflexion didactique. En instituant une formation initiale très normative, les différents ministres, pourtant au fait de ses insuffisances, ont implicitement favorisé sa lente dégradation dont certains diront qu'il s'agit d'une désintégration.

Quant à la formation continue, en dépit d'engagements ponctuels de la ministre Vallaud-Belkacem, elle est restée à son niveau le plus bas en termes de journées stagiaires et n'a absolument pas répondu aux besoins installés par les nouveaux programmes. L'ultime tentative en fin de mandature, d'ouvrir des formations pendant les congés scolaires a reçu une réponse négative et sans appel de la part du SNUipp.

Enfin l'instauration de la formation à distance et individualisée M@gistère, loin de satisfaire la profession, a coupé les enseignants de la dynamique suscitée par les stages en présentiel ainsi que des échanges et de la mutualisation des pratiques professionnelles qu'ils génèrent. Ce dispositif a d'ailleurs été rendu facultatif par le ministère.

Pour le SNUipp, la refondation est passée à côté de la formation et ce point constitue un facteur pénalisant pour atteindre les objectifs de la nouvelle loi.

De timides avancées dans la direction d'école

Augmentation du temps de décharge et allègement d'APC doivent permettre à la fois de désamorcer un mécontentement ambiant qui dure depuis près de 20 ans et rendre plus attractive la fonction pour laquelle de nombreux postes restent vacants à l'issue de chaque mouvement.

Plusieurs tentatives de simplification administrative sont lancées mais comme chacun a pu le constater, elles restent virtuelles et ne trouvent pas de concrétisation. La preuve en est avec la dernière circulaire sur le PPMS.

Quant à l'aide administrative, là encore en dépit de plusieurs promesses, sa concrétisation est restée dans les cartons du ministère.

La précarité des contractuels

L'évolution des missions de l'école a conduit le ministère à recruter des personnels non enseignants, environ 70 000, pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap, l'aide à la direction d'école et à son fonctionnement.

Les points communs à tous ces personnels sont la précarité, le temps partiel contraint et des salaires très bas.

Seuls 32 000 emplois d'aide à la scolarisation des élèves porteurs de handicap, répondant aux conditions fixées par décret, seront transformés en CDI. Malgré les besoins dans les écoles, la mission d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école est laissée en jachère.

Une revalorisation tardive

En toute fin de mandat, le gouvernement donne un coup de pouce aux traitements de ses fonctionnaires.

Le point d'indice est revalorisé de 1,2% alors qu'il était gelé depuis 2010. Son augmentation est loin de compenser la perte du pouvoir d'achat et le déclassement notoire des enseignants français.

Dans le cadre d'une négociation globale concernant tous les fonctionnaires, une nouvelle carrière est conçue en lien avec une revalorisation salariale. Celle-ci débute seulement en 2017. La nouvelle carrière repose également sur un nouveau dispositif d'évaluation. Pour autant, il n'y a pas véritablement de dissociation entre la carrière et l'évaluation comme le souhaitait le SNUipp.

Enfin, la revalorisation de l'ISAE, résultat d'une bataille syndicale de plusieurs années, a permis d'aligner les enseignants du premier degré sur l'ISOE du second degré.

A ce stade des différentes opérations engagées, il faudra encore du temps pour que les enseignants perçoivent cette augmentation salariale.

Le rendez-vous manqué des obligations de service

Le ministère a publié en fin de quinquennat un décret sur les obligations de service des enseignants qui ne répond en rien aux besoins d'allègement de la charge de travail alors que celle-ci s'est dégradée par la complexification du métier et l'apparition de tâches de plus en plus nombreuses. Pire il dégrade leurs conditions d'exercice pour assurer certaines missions.

L'opportunité d'une remise à plat totale des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, en particulier les 10 minutes d'accueil et d'interclasse en fin de demi-journée a donc été manquée par la ministre.

La rupture avec le monde enseignant

Si l'Ecole devait être la priorité du quinquennat, les enseignants n'ont vu ni leur situation ni celle de l'Ecole s'améliorer. Les créations de postes ont été absorbés par la formation des enseignants et la croissance démographique. C'est seulement dans la deuxième partie du quinquennat que les effets ont été les plus visibles en éducation prioritaire et avec les maîtres surnuméraires au primaire.

Les ministres successifs n'ont pas perçu la rupture qu'a représenté la réforme des rythmes dont le SNUipp a réclamé tout au long du quinquennat, la remise à plat. Leurs efforts n'ont pas permis de faire accepter et d'accompagner positivement leurs réformes auprès des enseignants.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République adoptée en juin 2013 a eu le mérite de poser des jalons. Pourtant, aujourd'hui, elle semble déjà oubliée. Pour qu'elle survive au prochain quinquennat, le président Macron sera bien inspiré, dans le cadre du dialogue social, de lui adjoindre les moyens nécessaires pour qu'elle permette enfin de favoriser la réussite des élèves tout en préservant les conditions de travail des personnels.

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

